



A. Ullé

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal :

Objet : Approbation de la charte de l'arbre et des dispositifs en résultant

Séance du 2 octobre 2019

Convocation du 26 septembre 2019

Conseillers municipaux en exercice : 33

L'an deux mille dix-neuf, le deux octobre à 20 h 13, les membres composant le conseil municipal de la ville de Sceaux, dûment convoqués par le maire le vingt-six septembre se sont réunis sous la présidence de M. Philippe Laurent, maire, à l'hôtel de ville, 122, rue Houdan

Etaient présents :

M. Philippe Laurent, Mme Chantal Brault, M. Jean-Philippe Allardi, Mmes Sylvie Bléry-Touchet, Florence Presson, Isabelle Drancy, M. Philippe Tastes, Mme Monique Pourcelot, M. Jean-Louis Oheix, Mmes Roselyne Holuigue-Lerouge, Claire Vigneron, M. Jean-Pierre Riotton, Mme Liza Magri, M. Thierry Legros, Mmes Pauline Schmidt, Catherine Arnould, Sophie Ganne-Moison, Hélia Cacères, M. Jean-Jacques Campan, Mmes Claude Debon, Dominique Daugeras

Etaient représentés :

M. Francis Brunelle par Mme Isabelle Drancy,
M. Patrice Pattée par M. Philippe Laurent,
M. Bruno Philippe par Mme Chantal Brault,
Mme Sakina Bohu par Mme Sylvie Bléry-Touchet,
M. Othmane Khaoua par M. Jean-Philippe Allardi,
Mme Claire Beillard-Boudada par Mme Monique Pourcelot,
M. Hachem Alaoui-Benhachem par Mme Sophie Ganne-Moison

Etaient absents non représentés :

M. Xavier Tamby,
Mme Catherine Lequeux,
M. Thibault Hennion,
M. Timothé Lefebvre,
M. Christian Lancrenon

Secrétaire de séance :

Mme Pauline Schmidt

Les conseillers présents, formant la majorité des membres en exercice, peuvent délibérer en exécution de l'article L 2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Ces formalités remplies,

**DELIBERATION
CONSEIL MUNICIPAL**

2 oct. 19 – n° 01

Séance du 2 octobre 2019

OBJET : Approbation de la charte de l'arbre et des dispositifs en résultant

Le conseil,

Après avoir entendu le rapport de Philippe Laurent,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la communication faite par le maire lors de sa séance du 27 juin 2019,

Considérant que lors de la démarche *Parlons ensemble de l'environnement* initiée en mars 2019, a émané des Scéens la préoccupation de connaître, de gérer, de protéger et de promouvoir le patrimoine arboré qu'il soit privé ou public,

Considérant les travaux effectués par le groupe de travail *Charte de l'arbre* réuni les 2 juillet et 16 septembre 2019,

Considérant que le patrimoine arboré qu'il soit implanté en domaine public ou privé mérite d'être protégé, étendu et encouragé,

Après en avoir délibéré, 3 abstentions (Mmes Sophie Ganne-Moison, Hélia Cacères, M. Hachem Alaoui-Benhachem)

DECIDE d'approuver la charte de l'arbre.

DECIDE d'autoriser le maire à accepter des dons d'arbres souhaités par des particuliers, associations ou entreprises et destinés à être plantés sur le domaine communal aux conditions fixées dans la charte de l'arbre.

DECIDE l'instauration d'un dispositif d'accompagnement et d'aide en vue de favoriser la plantation d'arbres majeurs par les propriétaires privés et syndicats de copropriétaires par le biais d'une aide financière selon les conditions suivantes (à hauteur de 50 % du coût d'achat TTC de l'arbre, aide plafonnée à 200 €).

AUTORISE le maire à signer avec les propriétaires les conventions de financement d'un arbre selon les conditions et critères précisés ci-dessus et dans la charte de l'arbre.

FIXE le principe selon lequel tout arbre implanté sur le domaine public et privé de la commune enlevé sera remplacé à l'échelle du territoire communal.

DECIDE d'autoriser le maire à signer les conventions de « permis de planter » en pied d'arbre.

DECIDE d'approuver un barème de compensation et de valeur des arbres pour les arbres communaux identique au barème fixé par le département des Hauts-de-Seine.

Et ont signé les membres présents
Pour extrait conforme

le maire



Philippe Laurent